



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Votants
29	19	25

Date de la convocation
21 février 2023

Séance du
28 Février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 28 février, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur HELLAL, le Maire.

**Etaient présents** : Mesdames CHOISNE, DAUZAT, AUDINET, CHLAGOU, BLANC, LAMRHARI, GILBERT, MAURY, DE PAUW, GUILLAUME-MONNERY.

Messieurs HELLAL, DIAB, PERNOT DU BREUIL, RECTON, DE MYTTENAERE, CAPRON, PERON, LEONARD, NORTON,

**Etaient représentés** : Monsieur JOANNIN par Monsieur NORTON, Monsieur CRONIER par Monsieur DIAB, Madame BOURGNEUF par Monsieur CAPRON, Madame VIERIN par Monsieur PERNOT DU BREUIL, Monsieur TILLY par Madame GUILLAUME – MONNERY, Monsieur ERNULT par Monsieur LEONARD

**Etaient absents ou excusés**: Madame LHADI, Madame BENSERRAT, Madame HOUSIEAUX

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Madame LAMRHARI a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibération 2023-02-28-03

### Adhésion des Communautés de communes du Clermontois et du Pays du Valois au Syndicat d'Énergie de l'Oise

La communauté de communes du Clermontois, par délibération en date du 10 octobre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle :

- Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables (hors travaux)

La communauté de communes du Pays du Valois, par délibération en date du 29 septembre 2022, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle :

- Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables (hors travaux)

Lors de son assemblée du 13 décembre 2022, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté de communes du Clermontois et de la Communauté de communes du Pays du Valois,

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver l'adhésion de la communauté de communes du Clermontois et de la Communauté de communes du Pays du Valois au SE60

***Le Conseil Municipal,***

Entendu le rapport présenté par Monsieur Philippe RECTON, Adjoint au Maire, chargé de la Sécurité

***Après en avoir délibéré, à l'unanimité,***

Approuve l'adhésion de la communauté de communes du Clermontois et de la Communauté de communes du Pays du Valois au SE60

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé les membres présents,

Pour copie conforme

Le Maire,

Bernard HELLAL